



CANNABIS
— NB —

**RAPPORT
ANNUEL**

2022 – 2023

TABLE DES MATIÈRES

03	LETTRE DU PRÉSIDENT
04	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
05	PLAN STRATÉGIQUE
06	CANNABIS NB EN CHIFFRES
08	APERÇU DES FINANCES
09	MARKETING ET PROMOTION
10	GESTION DES CATÉGORIES
10	CULTURE DU RENDEMENT
11	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
11	OPÉRATIONS ET INSTALLATIONS
12	PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE
13	EXPÉRIENCE ET SATISFACTION CLIENT
14	GOUVERNANCE
15	RÉSEAU DE MAGASINS
16	APERÇU DES VENTES
17	ÉTATS FINANCIERS

170, rue Wilsey, C.P. 20787
Fredericton, NB E3B 5B8

CANNABIS-NB.COM

ISSN 2562-7619

ISBN 978-1-4605-3505-9



LETTRE DU PRÉSIDENT

*L'honorable Ernie Steeves
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)*

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de Cannabis NB, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022 – 2023. En qualité de président du conseil d'administration, je suis responsable de la réalisation de nos objectifs, toutefois, l'ensemble du conseil d'administration reconnaît et assume cette responsabilité collectivement, avec beaucoup de sérieux et une grande fierté.

Cannabis NB (CNB) a réalisé un revenu net de 18,3 millions de dollars et ses ventes totales se sont élevées à 83,5 millions de dollars, malgré la concurrence persistante du marché illégal. L'attention que l'équipe a portée à la clientèle, la réduction des dépenses et la collaboration avec nos fournisseurs ont contribué aux résultats de cette année.

Conformément au pilier stratégique visant à informer et à éduquer les clients sur le cannabis, CNB a lancé une campagne novatrice intitulée « Bon à savoir », qui a permis à CNB de figurer parmi les finalistes du Prix d'excellence dans le commerce de détail organisé par le Conseil canadien du commerce de détail, ce dont nous sommes fiers. CNB a également obtenu cette distinction dans une deuxième catégorie, Conception et expérience en boutique éphémère, alors qu'elle était en concurrence avec de grandes chaînes nationales de vente au détail.

En 2022 – 2023, nous avons préparé le terrain pour le lancement du réseau de vente au détail privé en faisant preuve de diligence raisonnable pour repérer les emplacements et en respectant la réglementation fédérale et provinciale, tout en tenant compte de la charge qui incombe à CNB en tant que responsable de l'ensemble des ventes au détail du marché légal du cannabis au Nouveau-Brunswick. Je suis impatient de vous présenter une mise à jour sur la future évolution passionnante du modèle.

Au nom du conseil d'administration, je félicite l'équipe de CNB d'avoir atteint ces résultats records et, surtout, je remercie tous nos employés qui contribuent à notre réussite continue.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink that reads "John Correia".

John Correia
*Président du conseil
d'administration*

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Cinq ans se sont écoulés depuis la légalisation du cannabis, et je suis très fière de l'équipe de Cannabis NB, ainsi que des réalisations accomplies durant cette courte période. Cannabis NB a connu une autre année record en 2022 – 2023 et continue de croître dans de nombreux domaines. Nous avons célébré le perfectionnement et l'engagement de notre équipe, nos offres de produits, notre réseau de vente au détail, ainsi que l'amélioration de la sensibilisation et de l'éducation des consommateurs en matière de produits sûrs et quant à leur consommation, grâce au nouveau lancement de notre campagne « Bon à savoir ».

Nous avons fait preuve d'agilité dans le cadre de la croissance constante du nombre de points de vente au détail, et de l'établissement du Programme des agents de vente au détail du secteur privé, ce dernier ayant été bien accueilli par nos partenaires de l'industrie et les communautés du Nouveau-Brunswick. En 2022 – 2023, les emplacements de 10 détaillants ont été déterminés et des appels d'offres ont été lancés en conséquence. Sur les 10 emplacements, neuf ont été sélectionnés en 2022 – 2023, et des travaux sont en cours pour favoriser l'ouverture de ceux-ci. Je suis impatiente de vous communiquer plus de renseignements sur les détaillants dans les prochains rapports. Le programme Farmgate a pris de l'ampleur avec l'ouverture de deux emplacements en 2022 – 2023, et il continue d'offrir aux producteurs locaux agréés des occasions d'informer les clients sur leur entreprise et les produits qu'ils fabriquent dans leur installation.

Pour Cannabis NB, l'exercice 2022 – 2023 a été un véritable succès. Les résultats financiers sont détaillés dans les pages suivantes et reflètent l'engagement de Cannabis NB à offrir un service à la clientèle exceptionnel et une expérience de vente au détail unique.

Les résultats sur l'engagement de notre équipe de Cannabis NB demeurent solides, et les meilleurs. Cet engagement profite à nos clients, ainsi qu'à nos partenaires et il est au cœur de la culture qui caractérise désormais le succès de Cannabis NB.

En 2022 – 2023, Cannabis NB a établi un plan stratégique triennal axé sur la croissance, sans perdre de vue l'un de ses objectifs les plus fondamentaux, à savoir veiller à ce que l'industrie du cannabis florissante au Nouveau-Brunswick soit sécuritaire et responsable. Nous accordons de l'importance à la sécurité et au bien-être mental de l'équipe, de même qu'à la sécurité de nos clients. Notre progression dans toutes les composantes de l'entreprise contribuera à l'économie du Nouveau-Brunswick et inspirera l'équipe de Cannabis NB afin qu'elle demeure un chef de file dans cette industrie passionnante. Au nom de toute l'équipe de Cannabis NB, je tiens à remercier nos partenaires et parties prenantes, notre conseil d'administration, la Société de gestion du cannabis et la province pour leur soutien.



Lori Stickles
Présidente et directrice générale

DIRECTION SUPÉRIEURE

**En date du 2 avril 2023*

Lori Stickles
présidente et directrice générale

Lara Wood
vice présidente du marketing et des communications

Dana Scott
vice président des opérations

Jamie LeBlanc
vice président et directeur financier

Craig Clark
vice président des technologies de l'information

Mike Harty
vice président des opérations (Gestion des biens et de la santé et sécurité environnementales)

Patti Douglass
première adjointe exécutive



CONSEIL D'ADMINISTRATION

**En date du 2 avril 2023*

John Correia
président

Cédric Laverdure
directeur

Joanne Bérubé Gagné
directrice

Kathryn Craig
directrice

Paul Elliott
directeur

Kevin Berry
directeur

Bruce Wood
directeur

Cheryl Hansen
sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor (membre d'office)

Lori Stickles
présidente et directrice générale

Andrea Dewitt
secrétaire

FONDEMENT STRATÉGIQUE

L'exercice 2022 – 2023 a été historique pour Cannabis NB, car le premier plan stratégique triennal a été finalisé et publié. Ce plan a donné à CNB une base solide sur laquelle travailler et une vision claire pour l'avenir.

L'avenir de Cannabis NB repose sur un engagement inébranlable envers l'expérience client et l'éducation des clients, ainsi que sur la responsabilité. Cannabis NB estime que ces aspects ne peuvent être réalisés efficacement sans le travail d'une équipe véritablement harmonisée, passionnée et engagée à offrir des résultats à nos parties prenantes et à nos communautés. Ces priorités constituent le fondement de la mission, de la vision et des valeurs de Cannabis NB.

VALUES

Nous avons mis à jour nos valeurs fondamentales afin de nous **engager**, de **renseigner** les clients, d'**être une source d'inspiration** et de **nous lancer un défi** pour nous permettre de réaliser notre mandat en matière de sécurité et d'éducation, tout en respectant notre solide approche entrepreneuriale.



ENGAGER

Il est important que notre équipe fasse preuve d'engagement et s'intéresse à la société et à son évolution. C'est ce qui rend nos activités passionnantes au quotidien, et qui, par la suite, suscitera l'engagement efficace et authentique de nos clients.



RENSEIGNER

L'information et l'éducation resteront toujours une valeur fondamentale, tant pour notre équipe que pour nos clients. Chaque client a une expérience, des attentes et des besoins particuliers. Cannabis NB veillera toujours à ce que son équipe dispose des renseignements dont elle a besoin pour offrir à ses clients une expérience exceptionnelle.



ÊTRE UNE SOURCE D'INSPIRATION

Nous mettons un point d'honneur à apprendre et à comprendre les attentes de nos clients, et à faire évoluer notre offre et nos renseignements en fonction des besoins de chaque client. Notre équipe s'efforce d'établir un rapport avec nos clients, de les enthousiasmer sur ce que l'industrie légale a à offrir et d'en faire des défenseurs d'une expérience positive et sécuritaire du cannabis.



NOUS LANCER UN DÉFI

Nous nous considérons comme mutuellement responsables de maintenir une norme d'excellence plus élevée dans chaque interaction avec nos collègues, clients, fournisseurs, partenaires et parties prenantes. Nous poser des questions et nous lancer le défi, les uns aux autres, de toujours mieux faire. Être toujours prêts à prendre les devants et à poser les questions difficiles afin de s'assurer que chacun est tenu responsable de l'excellence des résultats et des expériences.

VISION

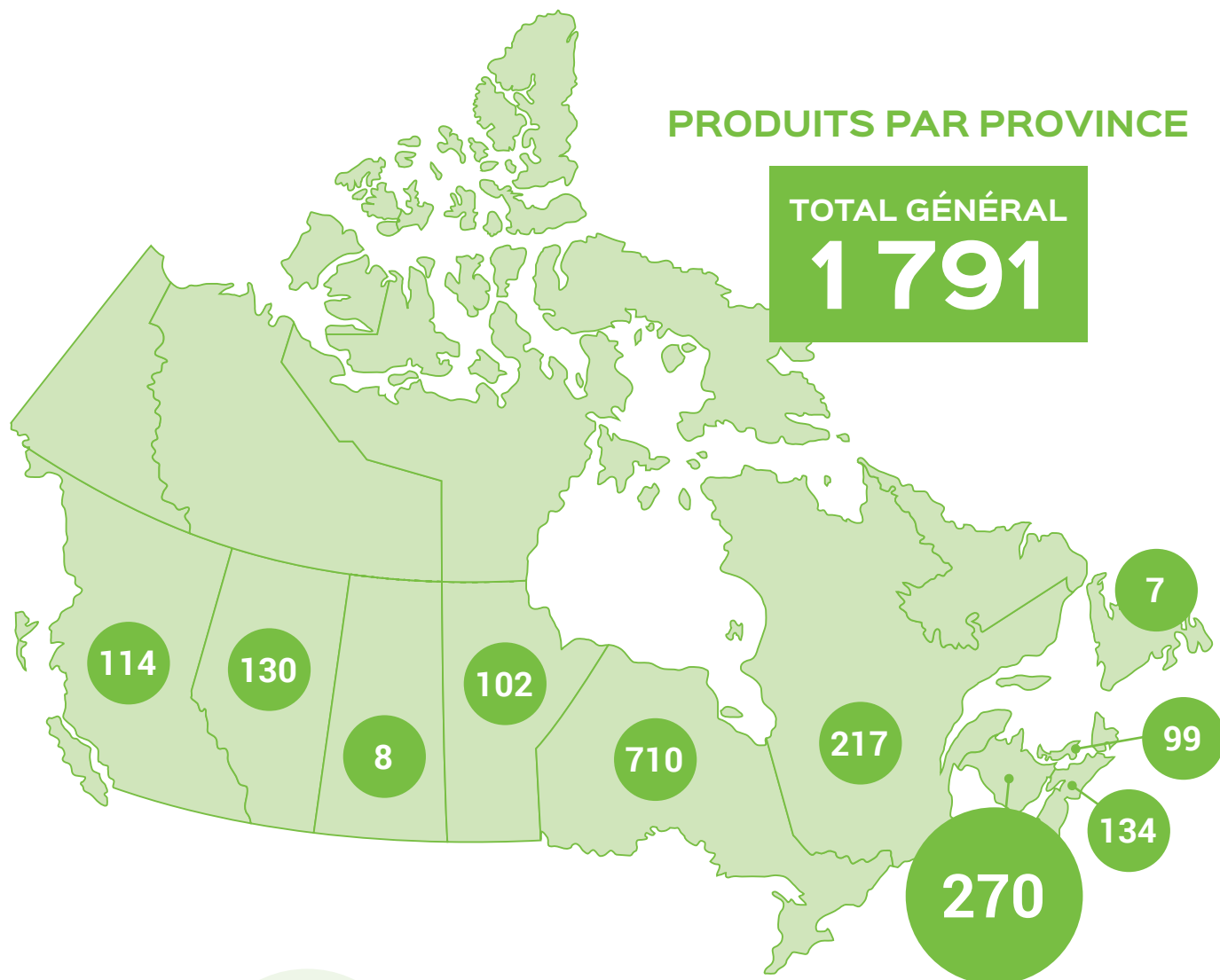
L'énoncé de notre nouvelle vision, « Nous proposons l'expérience la plus novatrice en matière de cannabis, avec des choix fiables pour les communautés » a été élaboré afin de mieux refléter notre approche et ce que nous offrons aux Néo-Brunswickois.

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Nous avons lancé un appel d'offres et sélectionné neuf détaillants dans la province, ce qui nous aidera à atteindre notre objectif d'offrir aux Néo-Brunswickois un accès à des produits légaux. Au cours de la dernière année, nous avons également ajouté deux nouveaux partenaires dans le cadre du programme Farmgate, et nous avons à présent cinq établissements ouverts à ce jour.

CANNABIS NB EN CHIFFRES

PRODUITS PAR PROVINCE



NOMBRE D'EMPLOIS

18

NOMBRE D'EMPLOIS –
EMPLOYÉS N'AYANT
PAS D'INTERACTION
DIRECTE AVEC LES
CLIENTS

108

NOMBRE D'EMPLOIS
– EMPLOYÉS AYANT
UNE INTERACTION
DIRECTE AVEC LES
CLIENTS (À TEMPS
PLEIN/PARTIEL)

109

NOMBRE D'EMPLOIS
– EMPLOYÉS
OCCASIONNELS AYANT
DES INTERACTIONS
DIRECTES AVEC LA
CLIENTÈLE

TOTAL

235

*Le nombre d'emplois correspond au nombre d'employés actifs et aux employés en congé au 2 avril 2023.

PRODUITS DU N.-B.

TOTAL
GÉNÉRAL 27065
BOURGEONS
ENTIERS18
PRODUITS
DIVERS4
CONTENANT
DES BOISSONS42
PRÉROULÉS15
HABILLEMENT4
CAPSULES42
PRODUITS
COMESTIBLES8
BATTERIES DE
VAPOTAGE3
PRÉMÉLANGES
SECS29
CONCENTRÉS6
ORGE BROYÉE2
HUILE
COMESTIBLE
INFUSÉE24
PRODUITS
TOPIQUES6
CLONES2
GRAINESREVENUS
REVENANT AU N.-B

* Les paiements revenant à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.

16,5 M\$





APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les renseignements ci dessous donnent un aperçu de la situation financière de CNB pour l'exercice clos le 2 avril 2023 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés de CNB et les renseignements fournis par voie de communiqués.

Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, CNB suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. Ainsi, l'exercice clos le 2 avril 2023 comptait 52 semaines. L'exercice précédent (exercice clos le 2 avril 2022) comptait 53 semaines.

CNB a réalisé un *revenu net* de 18,3 millions de dollars, un manque à gagner de 2,2 millions de dollars. Le *total des ventes* est demeuré identique à celui de l'année précédente; cependant, le déficit des objectifs budgétaires fixés pour 2022-2023 a atteint 15 % (soit 14,6 millions de dollars). Le manque à gagner résulte des ventes inférieures aux prévisions dans la catégorie des fleurs séchées (10,1 millions de dollars), des extraits (3,3 millions de dollars), des accessoires (3,0 millions de dollars) et des concentrés (1,1 million de dollars), renforcé par la concurrence continue du marché clandestin dans l'ensemble de la province. Une fois le canal de vente au détail

privé de CNB ouvert, ses ventes devraient inciter les clients à se tourner vers le marché légal en leur offrant un accès plus pratique aux produits réglementés. Les catégories des produits comestibles et des produits topiques ont atteint leurs objectifs, les dépassant respectivement de 2,8 millions de dollars et de 0,2 million de dollars.

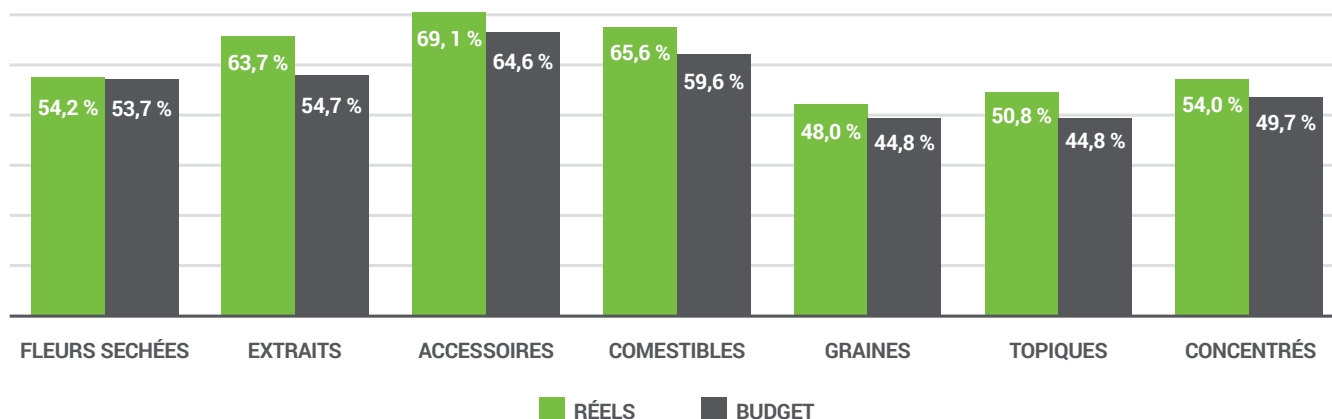
Les ventes en magasin ont connu une baisse du ticket annuel moyen, qui est passé de 59,63 \$ l'année précédente à 56,38 \$. Bien que le montant du ticket ait diminué, les transactions pour l'exercice ont atteint 3,5 millions, comparativement à 3,3 millions pour l'exercice précédent.

L'incidence du déficit des ventes sur le revenu net a été partiellement atténuée par un écart favorable du coût des marchandises vendues et une amélioration continue des marges sur coûts variables dans la plupart des catégories. Le manque à gagner sur le plan des ventes a également été compensé par des économies de dépenses totales de 1,2 million de dollars, obtenues en comblant les besoins en personnel, ce qui a permis de réaligner les salaires et avantages sociaux par rapport aux ventes réelles.

Les objectifs des bénéfices bruts ont été dépassés pour toutes les catégories de produits.

BÉNÉFICE BRUT (%)

RÉELS PAR RAPPORT AU PLAN



MARKETING ET PROMOTION

Les initiatives de marketing de CNB ont considérablement évolué au cours du présent exercice. Nous avons exploré de nouvelles façons d'atteindre de nouveaux clients, appuyé des occasions d'expansion, augmenté le recours aux médias sociaux et développé le contenu afin d'améliorer l'expérience client, tant numérique qu'en magasin.

CNB a entrepris l'élaboration d'une nouvelle stratégie de marque pour les modèles d'expansion des magasins, dont de nouveaux magasins éphémères et emplacements saisonniers. L'objectif était de faire en sorte que ces nouveaux emplacements se distinguent, mais restent encore reconnaissables en tant que vitrines de CNB. La conception de l'emplacement de CNB au Waterfront Container Village a été une étape importante pour CNB dans l'établissement d'une marque saisonnière pour les magasins. D'autres outils de marketing ont également été créés pour aider à repérer les nouveaux emplacements de CNB, notamment des enseignes sur mât, des points de vente extérieurs, des panneaux-réclame numériques, etc.

Afin d'éduquer et d'atteindre de nouveaux publics, CNB a lancé une version actualisée de sa campagne « Bon à savoir », qui met l'accent sur les dangers des produits de cannabis illégaux au Nouveau-Brunswick et partage des faits sur ce que les consommateurs obtiennent en réalité lorsqu'ils achètent des produits auprès de magasins illégaux. Cette année, la campagne comprenait un cours en ligne gratuit ainsi qu'une création amusante et accrocheuse qui permettaient aux clients de comprendre les risques liés aux produits illicites. En outre, la campagne souligne le fait que tout produit qui n'est pas vendu par Cannabis NB au Nouveau-Brunswick n'est ni testé ni réglementé et que les vendeurs de produits illégaux ne peuvent être tenus responsables de toute allégation trompeuse concernant leurs produits.

CNB a continué de peaufiner les programmes de marketing et relatifs aux produits offerts aux producteurs titulaires de licences partenaires. L'ajout de programmes d'éducation et d'une nouvelle stratégie d'établissement des prix des produits dérivés a contribué à accroître les revenus du secteur de la commercialisation des produits dérivés, car cela a rendu l'espace disponible plus abordable,

encourageant ainsi la participation des nouveaux producteurs titulaires de licences.

CNB a également travaillé à améliorer l'expérience client en ligne en ajoutant des fonctionnalités améliorées au site Web afin d'en faciliter l'utilisation, et en renforçant l'utilisation des médias sociaux pour la promotion des produits, le développement de la marque et l'éducation. L'infolettre numérique a également été améliorée pour mieux servir les clients à mesure que le nombre de membres augmentait.

Les outils de marketing numérique se sont avérés précieux pour Cannabis NB, car ils ont permis de promouvoir et de développer la marque, dans le respect de la stricte réglementation de l'industrie en matière de publicité.

EN LIGNE

4 735 937

NOMBRE DE
PAGES VUES

605 545

UTILISATEURS

145 551

RETOURS

COURRIEL

33 348

ABONNÉS PAR
COURRIEL

+6,45 %

ENVOI DE
1 700 352
COURRIELS

RÉSEAUX SOCIAUX

5 739

ABONNÉS

+8,9 %

177 750

IMPRESSIONS

+144,1 %

TAUX
D'ENGAGEMENT DE

7,5 %

-18,4 %

6,67 %

TAUX DE CLICS
COMPARATIVEMENT
AU TAUX
D'OUVERTURE

TAUX D'OUVERTURE DE
24 %



■ Voici quelques gérants des magasins CNB qui ont reçu un prix lors de la conférence sur le leadership, ainsi que des membres du conseil d'administration.

GESTION DES CATÉGORIES

Au cours de la dernière année, l'expansion de produits nouveaux et novateurs s'est poursuivie dans l'industrie canadienne du cannabis, et le portefeuille de Cannabis NB a continué de croître et de se diversifier. Le dernier ajout de clones nous a permis d'atteindre un nouveau public unique et de lutter contre le marché illégal. Ce solide portefeuille a contribué au succès d'une nouvelle édition de la coupe Cannabis NB Cup et du calendrier du compte à rebours des Fêtes, qui ont produit de la valeur ajoutée pour les clients et contribué à les éloigner du marché illégal.

L'éducation demeure une priorité absolue, et Cannabis NB a lancé plusieurs nouvelles initiatives qui ont créé une synergie entre l'intégration des produits et le réseau de vente au détail. Cette synergie permet à l'équipe de se tenir au courant de l'évolution rapide du secteur et aux clients de recevoir les tout derniers renseignements sur les produits, ainsi que sur la consommation sécuritaire.

Cannabis NB travaille en étroite collaboration avec ses partenaires fournisseurs pour tirer parti de la plateforme de formation et de connaissance des produits, ce qui permet à l'équipe ayant des interactions directes avec les clients d'en apprendre davantage sur tous les nouveaux produits. Cannabis NB a également établi des relations plus solides avec les fournisseurs dans le cadre d'événements comme Cannabis East.

CULTURE DU RENDEMENT

Embauche et recrutement

Au cours de la dernière année, la plupart des détaillants ont connu des difficultés en matière d'embauche et un manque de disponibilité de candidats. Pour répondre à cette situation, l'équipe des RH a simplifié le processus de recrutement en s'adjoignant un spécialiste du recrutement, en améliorant l'expérience des candidats et en réduisant la durée du travail concurrentiel actuel. Cannabis NB a recruté 88 nouveaux membres dans ses équipes cette année et a procédé à 15 promotions internes. L'équipe cherche continuellement des moyens d'améliorer les processus afin de pourvoir des postes essentiels avec des candidats très compétents.

Engagement des employés

CNB a mené un sondage sur l'engagement des employés en janvier 2023. Le score global d'engagement était de 4,42, ce qui lui a permis d'obtenir une mise en nomination dans le cadre du prestigieux prix « Gallup Exceptional Workplace Award ». Les équipes des magasins ont également tenu des réunions sur l'état de l'équipe et continueront de mettre l'accent sur l'engagement des employés.

Perfectionnement de l'équipe

CNB continue d'investir dans le perfectionnement et la croissance de l'équipe en offrant des séances de perfectionnement dans des domaines comme les finances et le leadership. Ces séances aident à aiguïser le sens des affaires et permettent de veiller à ce que les membres de l'équipe soient conscients du rendement financier. L'équipe de catégorie a poursuivi l'organisation de séances d'information avec l'équipe de vente au détail afin d'acquiescer une compréhension approfondie de la société. L'engagement dans ce domaine a permis de former des membres d'équipe qui sont de véritables entrepreneurs et qui s'investissent dans la réussite globale de la société.



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'équipe des technologies de l'information (TI) a réalisé d'excellents progrès dans le cadre de nombreuses initiatives liées aux TI pour appuyer les objectifs d'affaires en 2022 – 2023, tout en offrant des services de grande valeur et de grande qualité, notamment en soutenant l'évolution du modèle de CNB grâce à l'établissement de cinq nouveaux magasins dans l'ensemble de la province, en appuyant l'événement Cannabis East axé sur les consommateurs à Moncton et en contribuant à la mise en place du canal de vente au détail privé.

La définition et l'établissement de paramètres relatifs aux applications et services de TI ont permis d'obtenir des améliorations continues, ce qui a soutenu les objectifs d'affaires. Nous poursuivrons nos efforts pour moderniser plusieurs systèmes, applications et services en tirant parti de solutions informatiques efficaces, le cas échéant, tout en rendant les équipes, les processus, les systèmes plus efficaces et plus efficaces pour les clients.

L'année écoulée a été une année de croissance au sein de l'organisation des TI, l'équipe ayant été renforcée pour harmoniser les stratégies, améliorer les partenariats et coordonner la prestation des services informatiques.

OPÉRATIONS/ INSTALLATIONS

Cannabis NB a ouvert cinq magasins au cours du dernier exercice, à Woodstock, à Grand-Sault, à Riverview, à Moncton et à Saint John. L'ouverture de tous les magasins était assortie de contrats souples de location, pour assurer l'optimisation du choix des emplacements. Les cinq magasins ont apporté une contribution positive à la province et ont atteint l'objectif clé d'accroître l'accès sécurisé au cannabis légal.

Cannabis NB a également ouvert un magasin éphémère saisonnier à Saint John, dans le village de conteneurs lors du Festival AREA 506. Le magasin mesurait 320 pieds carrés et était le premier magasin éphémère de cannabis au Canada. Le magasin a été retenu comme finaliste des Prix d'excellence dans le commerce de détail du Conseil canadien du commerce de détail dans la catégorie de la meilleure conception de magasin éphémère.

PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

La célébration de la contribution de l'équipe à chacun des succès de CNB demeure une priorité. Chaque année, Cannabis NB souligne les succès liés aux principaux objectifs d'affaires fixés pour l'année en cours, ainsi que l'excellence du service à la clientèle et du soutien fournis par l'équipe.

BOURGEONS DE L'ANNÉE

2022 - 2023

Le programme Bourgeons de l'année est le programme de reconnaissance interne de Cannabis NB. Les membres de l'équipe sont mis en nomination par leurs pairs pour être choisis, en fonction des membres de l'équipe qui incarnent le mieux la marque Cannabis NB, illustrent les règles et la vision de notre équipe et se consacrent chaque jour à atteindre l'excellence en matérialisant nos piliers stratégiques.

POURCENTAGE DES VENTES COMPARATIVEMENT AU BUDGET

Rothsay : 108,58 % du budget des ventes

SÉCURITÉ DES PRODUITS

Rothsay : Réduction de 0,009123 % des ventes

VENTES COMPARATIVEMENT AUX VENTES DE L'ANNÉE DERNIÈRE

Rothsay : Hausse de 11,5 % des ventes d'une année sur l'autre

MEILLEUR MAGASIN ÉPHÉMÈRE

Riverview : 183,3 % du budget des ventes

EXCELLENCE DU TICKET

Edmundston : ticket moyen de 74,39 \$

EXCELLENCE EN MATIÈRE DE CROISSANCE DU TICKET

Edmundston : croissance de 1,24 \$ du ticket d'une année sur l'autre

EXCELLENCE DU PANIER

Edmundston : Panier moyen 3,09

EXCELLENCE EN MATIÈRE DE CROISSANCE DU PANIER

Edmundston : Augmentation de 8,4 % du panier d'une année sur l'autre

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Sackville : Score de 95 % sur le tableau de bord d'exploitation

JAKOB KNORR
MONCTON - RUE WYSE

JENNIFER BURNS
MONCTON - RUE MAIN

SÉBASTIEN GIONET
DIEPPE

MELISSA ARSENEAULT
SHEDIAC

KEVIN SCOTT
SACKVILLE

ANGELA COMEAU
TRACADIE

ALEC MAILLET-HAYDOCK
RICHIBUCTO

TRANG VO
MIRAMICHI

JOEL LEGACY
BATHURST

ANDREW WALLACE
SAINT JOHN - CHEMIN LANSDOWNE

MATTHEW MACKENZIE
SAINT JOHN - AVENUE ROTHESAY

MATTHEW BELANGER
ROTHESAY

JACOB TOPS
SUSSEX

GARETH WILLINGHAM
ST. STEPHEN

TIBOR PECE
FREDERICTON - CHEMIN BROOKSIDE

MARK SIBLEY
FREDERICTON - ALLÉE WOODSIDE

DALE DELUCRY
OROMOCTO

TIM MCNALLY
PERTH-ANDOVER

PIERRE-MICHEL CARON
EDMUNDSTON

LUCAS LOISEL
CAMPBELLTON

TAMARA ANDERSON
WOODSTOCK

MANON GODBOUT
SAINT JOHN - FAIRVILLE BLVD

CRYSTAL OUELLETTE
GRAND FALLS

HANNAH UNGER
RIVerview

SARAH STARR
MONCTON - CHEMIN GRANITE



EXPÉRIENCE ET SATISFACTION CLIENT

Cannabis NB dispose d'une équipe engagée, qualifiée et bien informée qui s'efforce d'offrir une expérience sécuritaire et positive à chaque visiteur. Elle offre une interaction personnalisée adaptée à chaque client et s'assure de toujours offrir de la valeur.

Cannabis NB offre à chaque client la possibilité de fournir des commentaires sur cette expérience par le biais d'un sondage sur les reçus qui est ouvert à tous. Pour l'exercice 2022 – 2023, plus de 14 000 réponses ont été reçues, et les résultats ont été positifs pour toutes les questions clés.

« À quel point votre expérience chez Cannabis NB a-t-elle été confortable? »

98,79 % des répondants ont répondu « **confortable** » ou « **très confortable** ».

« J'ai senti que mon guide comprenait mes besoins. »

99,29 % des répondants ont répondu par **oui**.

« J'ai senti que ma sécurité était une priorité. »

98,60 % des répondants ont répondu par **oui**.

GOUVERNANCE

Rapport sur la *Loi sur les langues officielles*

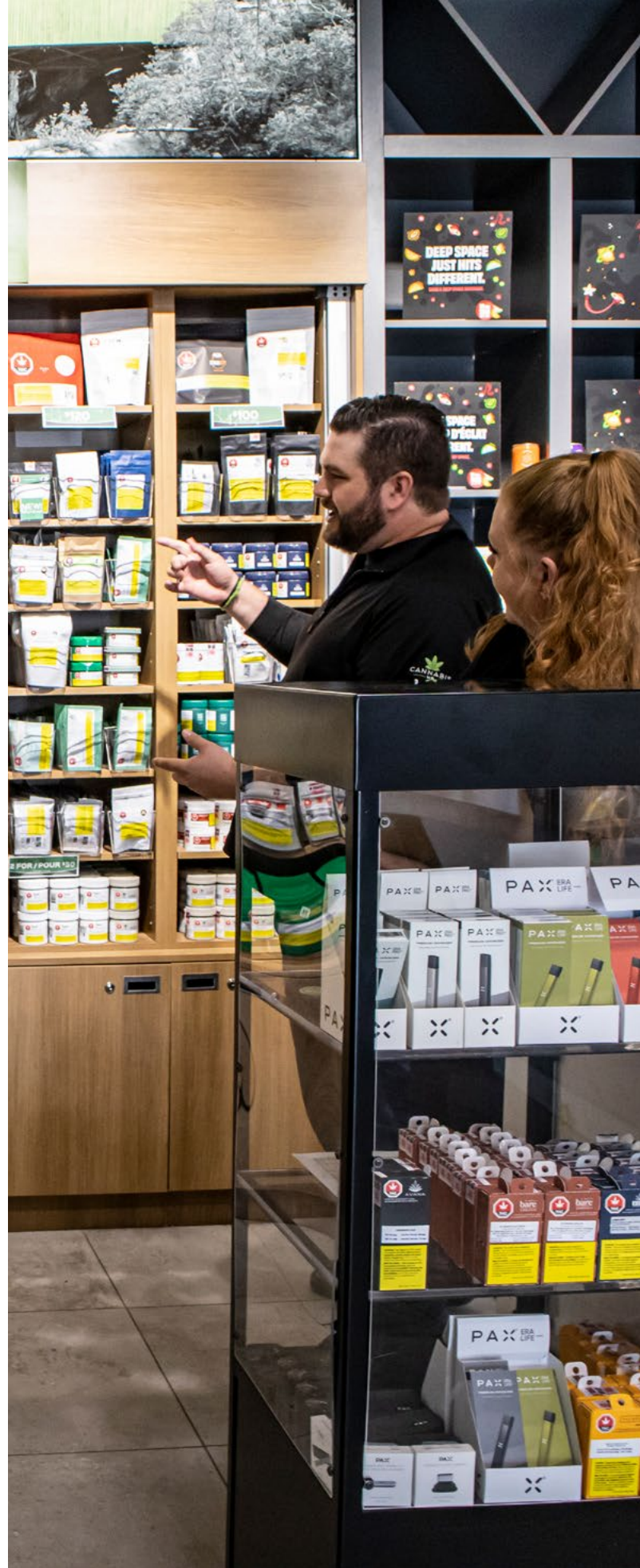
Quatre plaintes relatives à la langue ont été reçues au cours de l'exercice 2022 – 2023. Cannabis NB a travaillé avec le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour trouver des solutions appropriées et toutes les plaintes ont été résolues.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le directeur général doit préparer un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la fonction publique dont le directeur général est responsable. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'exercice 2022 – 2023 en vertu de cette politique.

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée

Au cours de l'exercice 2022 – 2023, trois demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. L'une a été retirée et les deux autres ont reçu une réponse et ont été fermées au cours de l'exercice.



RÉSEAU DE MAGASINS

- 1 Bathurst
- 2 Campbellton
- 3 Dieppe
- 4 Edmundston
- 5 Fredericton, chemin Brookside
- 6 Fredericton, allée Woodside
- 7 Grand-Falls
- 8 Miramichi
- 9 Moncton, chemin Granite
- 10 Moncton, rue Main
- 11 Moncton, rue Wyse
- 12 Oromocto
- 13 Perth-Andover
- 14 Richibucto
- 15 Riverview
- 16 Rothesay
- 17 Sackville
- 18 Saint John, boulevard Fairville
- 19 Saint John, avenue Lansdowne
- 20 Saint John, avenue Rothesay
- 21 Shediac
- 22 St. Stephen
- 23 Sussex
- 24 Tracadie
- 25 Woodstock



30 EMPLACEMENTS
dans tout le
Nouveau-Brunswick

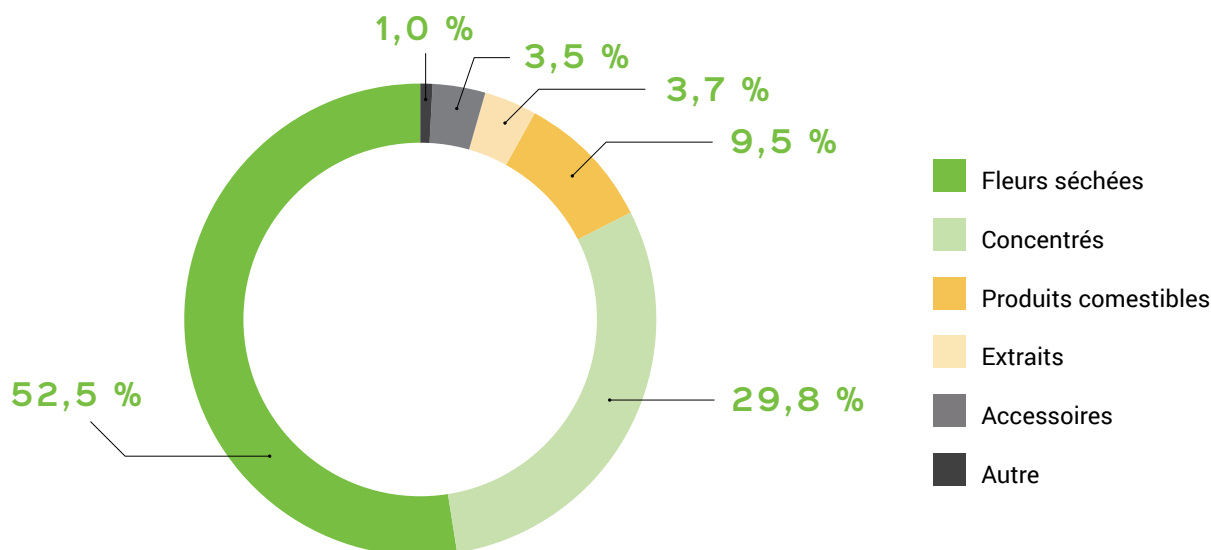


Emplacements de type FarmGate

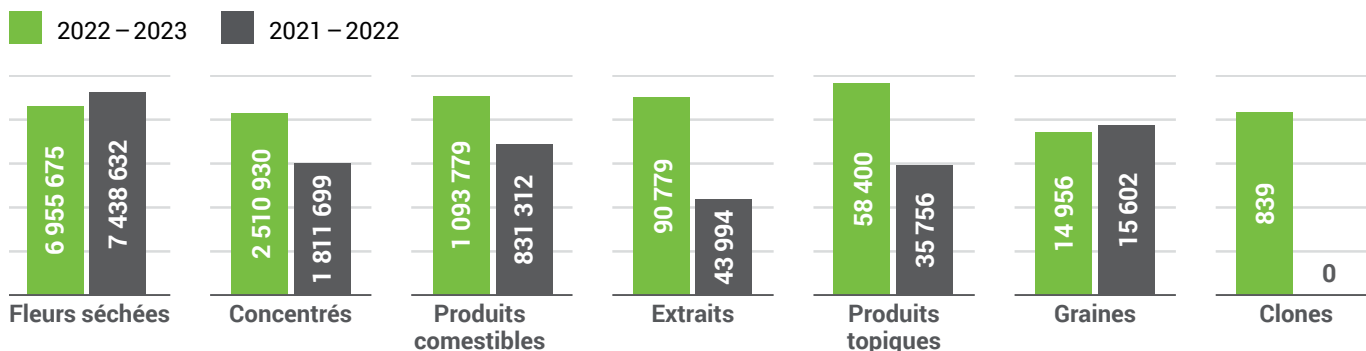
* EN DATE DU 2 AVRIL 2023

- 26 Crystal Cure, Shediac Cape
- 27 Eco Canadian Organic Inc., Rexton
- 28 Sana'a Cannabis, Miramichi
- 29 Hidden Harvest, Lakeville
- 30 Stewart Farms, St. Stephen

VENTES PAR CATEGORIES (%)



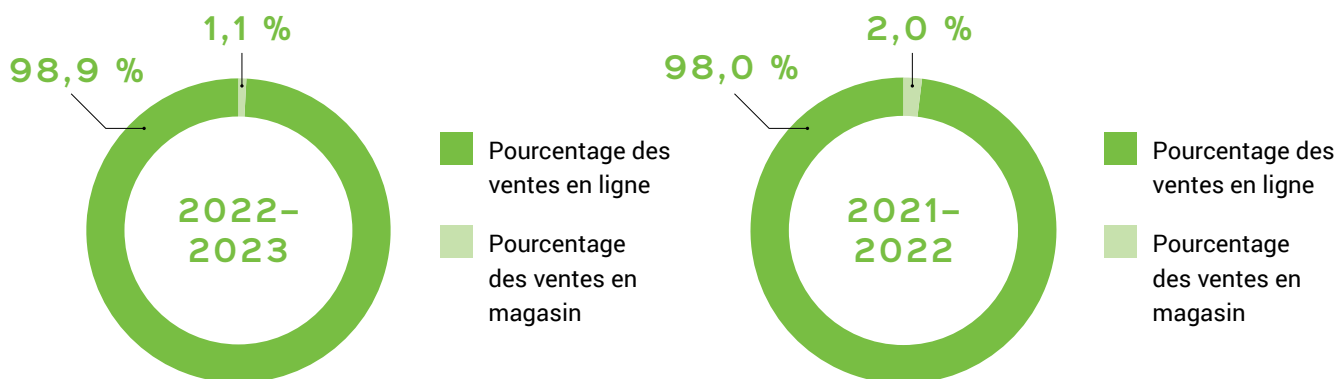
VENTES EN VOLUME (ÉQUIVALENT EN FLEURS SÉCHÉES)



*Les catégories de produits sont converties de leurs unités de mesure individuelles en un équivalent en fleurs séchées pour obtenir un aperçu comparable du volume des ventes par catégorie.

**Exclut la vente de produits ne contenant pas de cannabis (accessoires).

POURCENTAGE DES VENTES



RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de conventions comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés.

Dans ses responsabilités, le conseil d'administration reçoit l'aide du comité d'audit. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction et les auditeurs interne et externe relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet lié aux rapports financiers.

KPMG, l'auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.



Lori Stickles
PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM



Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENTE ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
 Place Frederick Tour TD
 700-77, rue Westmorland
 Fredericton NB E3B 6Z3
 Canada
 Téléphone 506-452-8000
 Télécopieur 506-450-0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Cannabis N.-B. Ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cannabis N.-B. Ltée (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 2 avril 2023;
- l'état des résultats et du résultat global et l'état des variations des capitaux propres pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 2 avril 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
 KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.l./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 22 juin 2023

CANNABIS N.-B. LTÉE

État de la situation financière
(en milliers)

2 avril 2023, avec informations comparatives du 3 avril 2022

	2 avril 2023	3 avril 2022
Actif		
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	855 \$	737 \$
Comptes clients et autres débiteurs	18	146
Stocks	10 163	8 878
Charges payées d'avance	1 758	1 131
	12 794	10 892
<i>Actif à long terme</i>		
Immobilisations corporelles (note 4)	990	1 764
Immobilisations incorporelles (note 5)	2 919	3 337
Actif au titre du droit d'utilisation (note 6)	24 003	25 924
	27 912	31 025
Actif total	40 706 \$	41 917 \$
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	4 107 \$	5 445 \$
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	2 242	1 986
	6 349	7 431
<i>Passif à long terme</i>		
Obligation locative à long terme (note 6)	23 367	25 290
Passif total	29 716	32 721
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	10 990	9 196
Total du passif et des capitaux propres	40 706 \$	41 917 \$

Engagements et éventualités (notes 11 et 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

CANNABIS N.-B. LTÉE

État des résultats et du résultat global et état des variation des capitaux propres
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023, avec informations comparatives des 53 semaines clos le 3 avril 2022

État des résultats

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Ventes totales (note 8)	83 492 \$	83 828 \$
Moins : remises	7 192	9 480
Ventes nettes	76 300	74 348
Coût des ventes	36 693	39 224
Bénéfice brut	39 607	35 124
Autres produits	738	862
	40 345	35 986
Charges d'exploitation (note 9)	22 021	19 466
Résultat net et résultat global	18 324 \$	16 520 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des variation des capitaux propres

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Solde au début de l'exercice	9 196 \$	(6 213) \$
Résultat net et résultat global	18 324	16 520
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	(16 530)	(1 111)
Solde à la fin de l'exercice	10 990 \$	9 196 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

CANNABIS N.-B. LTÉE

État des flux de trésorerie
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023, avec informations comparatives des 53 semaines clos le 3 avril 2022

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Fonctionnement		
Résultat net et résultat global	18 324 \$	16 520 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	3 493	3 279
Amortissement des immobilisations incorporelles	538	500
Perte des immobilisations incorporelles	175	-
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	831	885
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 7)	(3 122)	(1 606)
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	20 239	19 578
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(329)	(144)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(295)	(9)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	4	25
Encaisse nette utilisée pour investissements en immobilisations	(620)	(128)
Financement		
Remboursements à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick	-	(15 488)
Paievements de location (note 6)	(2 971)	(2 809)
Paievements à la province du Nouveau-Brunswick	(16 530)	(1,111)
Encaisse nette utilisée des activités de financement	(19 501)	(19 408)
Augmentation de l'encaisse	118	42
Encaisse au début de l'exercice	737	695
Encaisse à la fin de l'exercice	855 \$	737 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

1. Nature des activités et entité déclarante

Cannabis N.-B. Ltée (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions. La Société est une entité détenue par la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (SANB) – une société d'État qui détient 100 % des actions ordinaires de la Société et qui supervise la gestion quotidienne de ses activités. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le 1er octobre 2018, la Société a conclu une entente de cinq ans avec la Société de gestion du cannabis (SGC) – une société d'État – pour la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives. À l'expiration de l'accord initial, la SGC a la possibilité de renouveler l'accord pour deux autres périodes de cinq ans. Cette entente permet à la SGC de toucher tous les profits nets tirés des activités de la Société, et ce, jusqu'au remboursement complet de tous les montants dus à la SANB. Les paiements sont distribués en fonction des flux de trésorerie disponibles.

2. Base de préparation

a) Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, ou « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers pour l'exercice clos le 2 avril 2023, ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 22 juin 2023.

b) Exercice financier

L'exercice de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention des années 2023 et 2022 représente respectivement les exercices clos le 2 avril 2023 et le 3 avril 2022. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'année terminée le 2 avril 2023 comprenait 52 semaines et l'année terminée le 3 avril 2022 contenait 53 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

c) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables

a) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

a) Recours à des estimations et au jugement (suite)

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, les estimations sont examinées à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

b) Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans l'état des résultats et du résultat global.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat global de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat global au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat étendu de pertes sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de leur valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans
Locatives	1 à 15 ans

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations corporelles, actifs incorporels et actifs à titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 2 avril 2023, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 2 avril 2023, il y a \$175 de perte de valeur avait été enregistrée. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 10 ans.

f) Biens immobiliers loués

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins tout incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur 15 à 20 ans selon la durée du bail.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

h) Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir comme étant des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses fournisseurs et autres créditeurs comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN :

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

i) Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

j) Avantages postérieurs à l'emploi

Régime de retraite

La plupart des employés de la Société sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 601 \$ (586 \$ en 2022). En outre, certains employés de la Société sont membres du Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers de la province du Nouveau-Brunswick. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice aux fins de ce régime ont

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

j) Avantages postérieurs à l'emploi (suites)

totalisé 23 \$ (18 \$ en 2022).

k) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulé comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

l) Normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

4. Immobilisations corporelles

Coût	Mobilier, agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement informatique	Équipement de réfrigération	Locatives	Total
Solde au 28 mars 2021	2 323 \$	67 \$	73 \$	2 610 \$	76 \$	- \$	5 149 \$
Ajouts	18	114	12	-	-	-	144
Cessions	(77)	-	-	-	-	-	(77)
Solde au 3 avril 2022	2 264 \$	181 \$	85 \$	2 610 \$	76 \$	- \$	5 216 \$
Solde au 3 avril 2022	2 264 \$	181 \$	85 \$	2 610 \$	76 \$	- \$	5 216 \$
Ajouts	101	33	43	103	-	49	329
Cessions	-	(26)	-	(4)	-	-	(30)
Solde au 2 avril 2023	2 365 \$	188 \$	128 \$	2 709 \$	76 \$	49 \$	5 515 \$
Amortissement cumulé							
Solde au 28 mars 2021	1 120 \$	44 \$	30 \$	1 260 \$	9 \$	- \$	2 463 \$
Dépréciation	468	26	14	525	8	-	1 041
Cessions	(52)	-	-	-	-	-	(52)
Solde au 3 avril 2022	1 536 \$	70 \$	44 \$	1 785 \$	17 \$	- \$	3 452 \$
Solde au 3 avril 2022	1 536 \$	70 \$	44 \$	1 785 \$	17 \$	- \$	3 452 \$
Amortissement	469	39	23	528	8	32	1 099
Cessions	-	(23)	-	(3)	-	-	(26)
Solde au 2 avril 2023	2 005 \$	86 \$	67 \$	2 310 \$	25 \$	32 \$	4 525 \$
Valeurs comptables							
Au 3 avril 2022	728 \$	111 \$	41 \$	825 \$	59 \$	- \$	1 764 \$
Au 2 avril 2023	360 \$	102 \$	61 \$	399 \$	51 \$	17 \$	990 \$

CANNABIS N.-B. LTÉENotes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

5. Immobilisations incorporelles

Logiciel	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	4 954 \$	4 945 \$
Ajouts	295	9
Perte de valeur	(175)	-
Solde de fermeture	5 074	4 954
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	1 617	1 117
Amortissement	538	500
Solde de fermeture	2 155	1 617
Valeur comptable	2 919 \$	3 337 \$

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	32 638 \$	32 638 \$
Ajouts	473	-
Solde de fermeture	33 111	32 638
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	6 714	4 476
Dépréciation	2 394	2 238
Solde de fermeture	9 108	6 714
Valeur comptable	24 003 \$	25 924 \$

CANNABIS N.-B. LTÉENotes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives (suite)*Obligations locatives*

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Solde d'ouverture	27 276 \$	29,200 \$
Ajouts	473	-
Paievements de location	(2 971)	(2 809)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	831	885
Solde de fermeture	<u>25 609 \$</u>	<u>27 276 \$</u>
Obligations à court terme	2 242 \$	1 986 \$
Obligations à long terme	<u>23 367</u>	<u>25 290</u>
	<u>25 609 \$</u>	<u>27 276 \$</u>

Échéance des obligations locatives

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	2 242 \$	1 986 \$
Entre un an et cinq ans	11 384	10 913
Plus de cinq ans	<u>11 983</u>	<u>14 377</u>
	<u>25 609 \$</u>	<u>27 276 \$</u>

7. Variation du fonds de roulement hors caisse

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	128 \$	167 \$
Stocks	(1 285)	(1 458)
Charges payées d'avance	(627)	(283)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	<u>(1 338)</u>	<u>(32)</u>
	<u>(3 122) \$</u>	<u>(1 606) \$</u>

CANNABIS N.-B. LTÉENotes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

8. Ventes

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Fleurs séchées	43 804 \$	49 406 \$
Concentrés	24 901	20 705
Comestibles	7 927	6 316
Extraits	3 079	3 800
Accessoires	2 927	3 036
Topiques	703	415
Graines	145	150
Clones	6	-
	83 492 \$	83 828 \$

9. Charges d'exploitation

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Frais de personnel	11 084 \$	9 652 \$
Dépréciation et amortissement	4 031	3 779
Services	1 660	1 480
Services financiers	1 586	1 477
Autres	1 417	1 211
Frais d'occupation et fournitures	1 217	972
Technologie	1 026	895
	22 021 \$	19 466 \$

CANNABIS N.-B. LTÉENotes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

10. Objectifs et politiques de gestion du risque financier**a) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les sommes à verser à la SANB sont considérées comme des passifs à court terme et leur remboursement est garanti en vertu des dispositions de l'entente avec la SGC. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	3 011 \$	2 810 \$
Entre un an et cinq ans	11 367	14 048
Plus de cinq ans	15 687	15 687
	<u>30 065 \$</u>	<u>32 545 \$</u>

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. La recouvrabilité peut être compensée par les futures ventes aux clients de la Société.

c) Gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair. Le montant émis au moment de la constitution en Société représente une action ordinaire de valeur nominale émise à la SANB. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à assurer une liquidité suffisante à l'appui de ses obligations financières et à verser des paiements à la SGC. Il incombe à la SANB de surveiller la gestion des activités de la Société, y compris ses politiques en lien avec la gestion des risques et des finances.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

11. Engagements

La Société a pris des engagements contractuels pour ses centres de services qui expirent en octobre 2023. Le tableau ci-dessous présente les engagements de la Société au 2 avril 2023.

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	533 \$	914 \$
Entre un an et cinq ans	-	533
	<u>533 \$</u>	<u>1 447 \$</u>

12. Éventualités

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les paiements à la province du Nouveau-Brunswick sont divulgués dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers.

La Société reçoit des services de la SANB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la SANB répartit les frais d'occupation à la Société pour une partie de l'espace occupé par ses employés. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux Salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 3 avril 2022, la SANB a facturé à la Société les sommes de 1 494 \$ (1 024 \$ en 2022) soit 1 245 \$ au titre des Salaires – administration (912 \$ en 2022) et 249 \$ (112 \$ en 2022) au titre des Loyers et des frais d'occupation.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 2 avril 2023

13. Opérations entre apparentés

La SANB a également versé des fonds pour financer l'exploitation de la Société. Les créances commerciales et autres créances comprennent une somme de 194 \$ (107 \$ en 2022), qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne porte pas intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB est considéré comme une créance courante et son remboursement est garanti aux termes de l'entente conclue avec la SGC. Ces opérations sont comptabilisées au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 159 \$ (143 \$ en 2022).